



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 FEVRIER 2024 – 20H30

Le 15 février 2024 à 20h30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Michel BONNIER, Maire.

13 Membres présents : M BONNIER Michel - M VOUTE Jean-Claude – Mme THIZY Florence-M GIRAUD Jean Baptiste- M LHOMME Laurent – M BONNARD Yves - M Roland THOLLET - Mme BOUCHUT Sabrina - M RIVOIRE Frédéric – Mme GEFFARD Estelle- Mme PETIT Sabrina- Mme MONTEILLER Evelyne- Mme RIOU Solen

Excusés : M BLANCHARD Jean Yves – Mme MALLE Stéphanie

Quorum : 8

Secrétaire de séance : Mme Solen RIOU

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 25 janvier 2024

Présentation du bilan énergétique par M Yves BESNARD, du service transition écologique Parc Eco Habitat de la CCMDL

Délibération : vote d'une subvention à l'association la Fabrik pour l'organisation du festival « un mouton dans le ciel »

Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus locaux

Appel de Cotisation du Groupement des 4 cantons des Monts du Lyonnais

Réflexion sur l'implantation de composteurs collectifs

Fixer une réunion de la commission des finances

Questions diverses

Compte rendu des réunions et commissions diverses

M le Maire informe des autorisations d'urbanisme qu'il a signées depuis la dernière séance et des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal : Le jardin de Duerne devis de fourniture de plantes pour remise des lots Maisons fleuries 503.50€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2024.

Présentation du bilan énergétique par M Yves BESNARD, du service transition écologique Parc Eco Habitat de la CCMDL

(Arrivée Estelle GEFFARD à 20h45)

M Yves Besnard, économiste de flux, présente aux conseillers municipaux le bilan énergétique des bâtiments communaux et ce suite à l'adhésion de la Commune d'Aveize au service mutualisé « Energie et Bâtiment » de la CCMDL.

Il explique que le suivi énergétique se fait grâce à une plateforme en ligne SAVEE avec l'aide de l'ALTE69. Ce suivi énergétique et ce bilan aident à la mise en œuvre d'actions pour faire des économies d'énergies dans les bâtiments communaux.

Un état des lieux des bâtiments communaux est présenté.

Le complexe sportif : il consomme peu car peu chauffé. En points faibles : menuiseries extérieures peu étanches -puissance chauffage insuffisante. Le conseil municipal a le souhait de réaliser des travaux pour améliorer les performances (un dossier de subvention a été déposé auprès de l'Etat).

- Ecole : bâtiment assez bien isolé au niveau des murs et des fenêtres. Faiblesse sur isolation toiture, et la ventilation. Des travaux seraient à prévoir pour la toiture et la VMC.
- Mairie médiathèque maison d'assistantes maternelles : ajustements à faire au niveau des programmations comme toutes les pièces ne sont pas occupées en même temps.
- Espace culture et loisirs : bâtiment qui n'est pas occupé en permanence, affiner le fonctionnement du CTA, prévoir commande à distance pour gérer l'intermittence.

Il présente ensuite les consommations globales, constat d'une baisse de consommation en électricité et gaz. Il propose que pour l'Espace culture et loisirs, la commune passe d'un abonnement de 36 à 24 kVA et pour le complexe sportif de voir avec le SYDER pour passer de 60 à 45kVA.

Il fait part de quelques préconisations ;

- Ecole : ajustement du programme horaire pour le chauffage, refaire isolation des combles et VMC
- Complexe sportif : modification de l'abonnement électrique via le syder- rénovation des installations thermiques et intégration d'énergies renouvelables
- Mairie médiathèque MAM : affiner le pilotage de la chaudière- faire des enregistrements des températures
- Espace culture et loisirs : installer un système pour piloter à distance- ajuster l'abonnement électrique à 24kVA

Il présente les financements possibles auprès de différents partenaires et un aperçu des réglementations en vigueur et à venir. Actuellement pour le neuf, c'est la réglementation environnementale 2020 (RE2020) qui s'applique. Surveillance de la qualité de l'air pour l'école avec lecture Co2 (2024)

Il rappelle qu'il reste à la disposition des élus pour le suivi et la mise en place d'actions. M le Maire le remercie de sa présentation.

Délibération n° 2024-02-01 : vote d'une subvention à l'association la fabrik pour l'organisation du festival « un mouton dans le ciel »

Monsieur le Maire rappelle que l'Association La Fabrik a adressé une demande de subvention auprès de la Commune d'Aveize à l'occasion de son festival « Un mouton dans le ciel ».

Il précise que c'est un festival itinérant de spectacles vivants pour le jeune public en milieu rural et qui aura lieu du 13 au 24 avril 2024. Il explique que la Fabrik sollicite aussi la gratuité de la salle y compris le nettoyage car un des spectacles sera présenté à Aveize à la salle Jean Marie Rousset le mardi 23 avril 2024 à 10h30 et à 15h30. La subvention permet de proposer un tarif d'entrée intéressant pour le spectateur vu que c'est un spectacle jeune public.

Il propose au conseil municipal que la Commune d'Aveize verse une subvention de 600€ et accorde la gratuité de la salle y compris le nettoyage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 600€ à l'association la Fabrik et d'accorder la gratuité de la Salle Jean Marie Rousset. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus locaux

M le Maire présente l'état annuel de l'ensemble des indemnités perçues par les élus en 2023. En effet, la loi engagement et proximité de 2019 impose désormais la présentation d'un état annuel de toutes les indemnités perçues par les élus locaux avant l'examen du budget, qui sera voté le 28/03/2024.

M le Maire rappelle que 7% de leur indemnité est mis sur un compte « maire adjoints » qui permet notamment de financer la part des élus pour le voyage organisé en milieu de mandat (les conjoints des élus payent leur part).

Appel de cotisation du Groupement des 4 cantons des Monts du Lyonnais

Monsieur le Maire informe que la cotisation au Groupement des 4 cantons pour l'année 2024 est de 340€. Le conseil municipal valide cette cotisation.

Réflexion sur l'implantation de composteurs collectifs

Monsieur le maire rappelle que le traitement des biodéchets est obligatoire au 1^{er} janvier 2024. M Jean Baptiste Giraud informe que la commission communale « gestion et traitement des déchets » a rencontré M Yves Besacier, guide composteur. Ils ont visité 4 lieux pour d'éventuels sites de compostage collectif : derrière l'église dans un massif, au fond du parking contre le grillage du parc pour enfants et de boules, derrière la salle des sports près du terrain en ghor, et sur la placette devant le cimetière. Pour les membres de la commission, le site qui conviendrait le mieux serait le n°2. Si besoin d'un second site ce serait le n°4. Il faut un ou deux référents qui seront formés par la CCMDL.

M Yves Besacier explique la composition d'un site de compostage : 3 bacs : un bac de remplissage, un bac de matières sèches, un bac de maturation (dimension 3 m par 1 m). En moyenne le composteur collectif est fait pour 25 foyers, il sera réservé pour les foyers qui ne disposent pas de jardin. Le terreau obtenu via ce compost pourra être utilisé pour les massifs (durée d'obtention du terreau : 8 mois). Le compost doit être aéré. Il précise que le composteur peut être décoré, cela contribue à une bonne image du monde rural.

Le composteur collectif sera fourni par la CCMDL. Un engagement est à mettre en place avec la CCMDL via une convention. Les composteurs sont faits en local.

Le conseil municipal valide cette démarche et une demande sera faite pour l'installation d'un composteur collectif sur le site n°2. Dès que celui-ci sera en place, une communication sera faite aux aveizois et une animation sera organisée par M Yves Besacier. La convention devra être signée avec la CCMDL.

La commission des finances a été fixée au lundi 18 mars à 17h00 en mairie

Questions diverses

M le Maire fait part des dates d'ateliers avec la DDT pour définir les zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables : M Laurent Lhomme représentera la commune d'Aveize le mardi 20 février à 18h à Ste Foy l'Argentière.

Il informe que Mme Malorie Nesme, ostéopathe, souhaite acquérir le local où elle exerce actuellement. Des estimations ont été faites via un notaire et des agences immobilières. Le

conseil municipal est favorable pour céder ce local, la délibération sera prise lors d'une prochaine séance.

Il explique que certains secteurs de la Commune ne sont pas équipés à la fibre liée à des refus des tiers pour la pose de poteaux, une rencontre est prévue le 20 février avec les responsables d'Orange pour trouver une solution à ces blocages.

Il fait part d'une réunion du conseil de développement à Aveize le 21 février à 19h00 à la salle des loisirs.

Il informe que la CCMDL va acheter des parcelles de bois au Châtelard à la Fondation Abbé Pierre suite à la succession de M Guillot Noël. Certains particuliers qui disposent à proximité de parcelles de bois seraient éventuellement intéressés par un achat.

Il dit que des parcelles de bois seront achetées par la commune dans le cadre de la réalisation de la plateforme pour la piste forestière au bois des courtines.

M le Maire et M Jean Claude Voute donnent un compte rendu des rencontres qu'ils ont eu quant à l'avenir du restaurant Rivollier. M Jean Claude Voute fait part des rendus réalisés par le Cabinet Vindry Archi et par M Cateland, architecte conseil du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement (CAUE). Un chiffrage a été fait sur deux projets : construction d'un restaurant neuf sur du terrain à bâtir et réhabilitation construction du Restaurant actuel. M le Maire informe de la rencontre qu'il a eu avec un des propriétaires du terrain de la zone Aut. Une prochaine réunion sera prévue avec la commission pour ce dossier.

Compte rendu des réunions et commissions diverses

Intervention de Florence Thizy : elle fait un point sur le voyage du conseil municipal du 15 et 16 juin, les membres du CCAS ont été invités à y participer. Elle a effectué quelques mises à jour sur le site Internet. Elle a travaillé sur une page qui pourrait être laissée en permanence sur Panneau Pocket, avec des liens via la médiathèque, le site de la mairie, les horaires du secrétariat de mairie.... Prochaine édition du Petit Aveizois courant mars, retour des articles des associations pour le 15 mars.

Intervention de Sabrina Bouchut : elle a participé à la réunion de la commission fleurissement pour la soirée « Plaisir de Fleurir » du 1^{er} mars et à la réunion de la commission gestion des déchets pour le composteur collectif.

Intervention de Laurent Lhomme : il s'est rendu avec Jean Baptiste Giraud auprès des propriétaires pour faire signer la convention de télérelève pour les compteurs d'eau communicants. Il a assisté à la réunion pour les composteurs et a fait le tour avec Jean Baptiste Giraud pour faire le point sur la future mise en place des colonnes. Il a participé à la confection du mur en pierre sèches au carrefour du trêve.

Intervention de Frédéric Rivoire : il a participé à la commission voirie : thèmes abordés : point des chemins pour 2024- recherches de propriétaires pour couper des arbres au bois Rizoud ; les racines de ces arbres dégradent le chemin- achat de panneaux. Réunion SYRIBT : présentation des comptes 2023 et des projets à inscrire au budget primitif 2024- point sur la gestion quantitative de la ressource en eau.

Intervention d'Evelyne Monteiller : le poste d'Ambroisine Durand, coordinateur réseau bibliothèque sera reconduit. Film au cinéma en lien avec le prix des Monts. A la médiathèque d'Aveize, pendant les vacances scolaires, animation heure du conte le 21 février et un atelier libre dessins pour les ados, en partenariat avec le centre socio archipel. M le maire a été invité à une réunion de la médiathèque.

Intervention d'Estelle Geffard : la commission s'est réunie pour préparer la soirée « plaisir de fleurir », une boîte à idées sera mise en place lors de cette soirée pour avoir les avis des participants. Confection du mur en pierres sèches au carrefour du trêve dont le rendu est très beau. Rencontre avec les agents techniques pour les massifs, il a été décidé de mettre des vivaces, un devis est en cours. Elle est en attente d'un devis pour une boîte à lire pour l'argentière. La prairie va se refaire. Elle demande si les membres de la commission animation peuvent les aider pour la rénovation de l'hôtel à insectes. Elle a participé à la visite à Lacenas pour le parvis de la Place de l'église. Jean Claude Voute informe que la responsable de Terideal Tarvel est venue voir sur place les désordres.

Intervention de Jean Baptiste Giraud : les informations concernant les réunions auxquelles il a assisté ont été dites. Il informe que le devis pour l'intervention des brigades natures n'a pas été retourné.

Intervention d'Yves Bonnard : il a participé à la commission urbanisme et à la rencontre avec M Cateland du CAUE. Il fait part d'une réunion concernant le raccordement au réseau d'assainissement de l'immeuble « les jardins de la côte » avec deux solutions possibles. Des études seront faites. Les travaux seront réalisés par la CCMDL. Il a assisté à la réunion du Sima Coise : présentation des budgets - discussion sur le projet du bâtiment à St Galmier pour le syndicat. Réunion Copil pour le syndicat de Chazelles sur Lyon (barrage de la Gimond) : point sur les analyses faites à la sortie des stations. Pour Aveize : surcharge en azote qui ressort entre la sortie de la station et la rivière. Discussion sur les contrats environnementaux pour les agriculteurs. Il a assisté à une visio sur la remise du 4^{ème} rendu du schéma directeur d'assainissement : ils ont abordé les différents problèmes sur nos réseaux. Problème à l'entrée de station du trêve, le réseau s'affaisse sur 15 m. Problème du réseau qui est bouché sur une partie au trêve sur la RD4. Déversoirs d'orages au Trêve et de la Place seraient à supprimer. A long terme agrandir la station du trêve (horizon 2030). Station l'argentière : problème du centre médical de l'argentière avec la présence de lingettes et masques dans le réseau. A l'Argentière, 4 maisons ne seraient pas raccordées correctement au réseau. La station de l'argentière est toujours un peu chargée en azote.

Intervention de Roland Thollet : il a participé à la commission voirie. Il signale qu'au dépôt des matériaux seront à débarrasser.

Intervention de Sabrina Petit : elle a participé à la commission gestion des déchets pour les composteurs

Séance levée à 23 :51

Procès-Verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du 28 mars 2024

Le Maire,
Michel BONNIER

Le secrétaire de séance,
Solen RIOU

Affichée et Publiée le
21/04/2024

